



## Procès-verbal du Conseil général du 11 décembre 2023

### ORDRE DU JOUR

- 1 Partie statutaire
- 2 Préavis municipal n°5-2023 Fonds mobilité, Région Nyon (2024-2034)
- 3 Préavis municipal n°7-2023 : Budget 2024
- 4 Rapport du délégué à l'APEC
- 5 Rapport du délégué à l'AISE
- 6 Rapport du délégué à la Région Nyon
- 7 Rapport du délégué à l'ORPC
- 8 Communications de la Municipalité
- 9 Divers et propositions individuelles

### 1. PARTIE STATUTAIRE

Présences : la feuille de contrôle des présences annonce 29 membres présents et 14 excusés.

Procès-verbal : avec une abstention, le procès-verbal de la dernière assemblée est accepté.

Assermentation : Mme Rachel Lüthi et MM. Guillaume Bossard, David Lüthi, Yvon Mière et Thomas Oldacre demandent à être assermentés. La Présidente donne lecture de la formule de serment. Ceux-ci solennisent la promesse et prennent part à l'assemblée.



## 2. PRÉAVIS MUNICIPAL N°5-2023 FONDS MOBILITÉ, RÉGION NYON (2024-2034)

**M. Christophe Bovy** nous lit le rapport de la commission de gestion.

„ Après une lecture attentive du dit préavis généré conjointement par Région-Nyon et la Commune de Marchissy, la CGFin s'est néanmoins renseignée sur le régime de financement de cette démarche. Dès lors nous entendons qu'il s'agit d'un versement annuel de CHF 4491.- qui sera mis sur un compte de fonctionnement ceci pendant une période de 10 ans.

Force est de constater qu'il s'agit avant tout d'une décision de principe sur le renouvellement et la pérennité de cette démarche ; ces deux termes faisant ici sens commun.

Au vu de ce qui précède, la CGFin propose d'accepter le préavis municipal 5-2023 tel que rédigé et présenté ce jour. “

**Mme la Présidente** ouvre la discussion.

**M. Luc Mouthon** rappelle que l'on a déjà participé à ce type de projet et ce préavis n'est que la continuité de celui-ci. Toutefois, un événement est survenu depuis la rédaction du préavis. Pour rappel, nous avons deux lignes qui passent par Marchissy, soit 37 courses par jour. Aujourd'hui, il y a une proposition de changer la ligne Gland-St-George, qui passait par Burtigny, en passant par Bassins. Et de ce fait, l'autre ligne (Nyon-St-George) s'arrêtera à Begnins. Nous allons donc perdre 22 courses, il n'y aura plus qu'une ligne de bus. On espère que les correspondances pour Rolle et Aubonne seront meilleures et il y a toujours le projet de la ligne transversale « Crassier-St-George » qui est prévu dans ce financement.

**M. Jean-Louis Humbert** demande ce qu'il advient pour Burtigny ?

**M. Luc Mouthon** répond qu'une ligne est prévue entre Burtigny et Begnins.

**M. Stéphane Gabriel** demande si les courses scolaires sont impactées par ces décisions ?

**M. Luc Mouthon** répond que non.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, nous passons au vote.



VOTE:

Avec deux abstentions et deux avis contraires, le Conseil général de Marchissy décide :

- d'autoriser la Municipalité à engager le montant de CHF 9.00/hbt sur 10 ans à compter de 2024 jusqu'à 2034 équivalent à CHF 90 x 499 habitants au titre de la participation communale au fonds régional pour une mobilité collective et innovante
- d'imputer annuellement au budget le montant de CH 4'491.00 sur le compte N°11.352.1- « Etude financement transports régionaux »
- de prendre acte de la clause de sortie prévue qui donne la possibilité de quitter le programme pendant la période décennale, au plus tôt d'ici au 31 décembre 2028 (soit un minimum de 5 ans d'engagement), avec un effet après deux années civiles (1er janvier 2031).

### 3. PRÉAVIS MUNICIPAL N°7-2023 : BUDGET 2024

**M. Christophe Bovy** nous lit le rapport de la commission de gestion.

„La CGFin a pu s'entretenir de façon ordonnée avec la Municipalité. Poser les questions utiles à toute compréhension et formuler les demandes de renseignements nécessaires et importants.

Au-delà de ces démarches, force est de constater que nous nous trouvons dans une situation stable et peu malgré que ce budget laisse apparaître un excédent de charge de CHF 112'722.- soit 4.04% des charges.

D'autre part, il est à relever que la Municipalité a fait prévaloir un esprit de prudence tout au long de sa réflexion incluant ainsi divers paramètres tels que les dépenses thématiques, le retour péréquatif qui pourrait être envisagé, l'incertitude des rentrées fiscales, celles-ci étant basées sur des projections sans omettre la notion des plafond d'endettement avec toutes les conséquences qui en découlent.

Au vu de ce qui précède, la CGFin vous propose d'accepter le préavis 7-2023 sur le budget 2024 tel que rédigé et présenté.“

**Mme la Présidente** ouvre la discussion.

**M. Stéphane Gabriel** demande comment se fait-il que le budget est doublé pour la maintenance informatique, qu'est-ce qui le justifie ?



**M. Jean-Jacques Nicolet** répond qu'il a fallu trouver une société qui gère la sécurité informatique. Celle-ci connaît bien le système et peut intervenir rapidement par téléphone.

**M. Gaston Von Niederhäusern** demande une précision concernant le projet d'ombrager la place devant les commerces. Y aura-t-il des végétaux ?

**M. Jean-Emile Humbert** répond que lorsqu'il y a des manifestations, sur la place en béton, il fait vite très chaud. Les deux seront prévus : des grands stores et des arbres mobiles. Ceci est à l'étude, rien n'est commandé.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, nous passons au vote.

VOTE:

A l'unanimité, le Conseil général de Marchissy décide d'adopter le budget 2024 tel que présenté.

#### 4. RAPPORT DU DÉLÉGUÉ À L'APEC

**M. Stéphane Gabriel** nous lit son rapport.

„ Pour rappel, voici les tâches incombant à l'APEC : la gestion des canalisations intercommunales récoltant les EU jusqu'à la STEP, la gestion de la STEP, la facturation des prestations aux 21 communes membres, la création de la nouvelle STEP

Séance du 11 mai 2023

Préavis no 10 relatif aux comptes de l'exercice 2022 :

Le budget pour 2022 était de 3'387'419.- CHF. Les comptes 2022 s'élèvent à 3'480'595.34.- CHF. Le conseil intercommunal décide à l'unanimité d'adopter les comptes de l'exercice 2022.

La commission de gestion indique dans son rapport:

*A l'exception du droit de superficie (terrain de zone d'utilité publique) et des machines dont l'usage n'est pas spécifique à la STEP telles que le groupe électrogène qui est relativement neuf, les autres outils ou infrastructures de traitement des eaux usées n'ont plus qu'une valeur symbolique de 1 CHF car entièrement amorties (il n'existe quasi plus d'autres STEP utilisant les mêmes machines donc la valeur de revente sera nulle).*



### Conclusion:

*Notre Commission salue les efforts supplémentaires dus à une situation à cheval entre la préparation de la nouvelle STEP et la gestion de la STEP actuelle dont la vétusté, la surexploitation et l'augmentation significative de déchets ne devant pas s'y retrouver, impliquent une conduite d'activités avec une endurance au stress et flexibilité maximales. Ceci se fait dans le souci d'atténuer au maximum les coûts que supporteraient nos populations et entreprises tout en veillant à ce que le réseau de collecte des eaux usées (avec le séparatif pour les eaux claires) s'améliore et soit dimensionné en fonction des défis climatiques, démographiques et économiques.*

### Rapport de gestion 2022 :

Félicitation au Comité de Direction pour son rapport de gestion 2022 retraçant les grands événements de l'année écoulée accompagné d'indicateurs pertinents sur le fonctionnement de la station.

**Ce rapport fait mention de l'interpellation de M. Jean-Marc Sordet et consorts au Grand Conseil – Collaboration entre le canton et les communes en matière de STEP** datée du 2 novembre 2021 et de la réponse du Comité de direction au Conseil d'Etat, puis de la réponse du Conseil d'Etat au Grand Conseil le 30 mars 2022. En conclusion, le projet s'inscrit dans un processus Canton-Commune(s) clairement établi et mené en collaboration avec les services cantonaux, qui n'ont pas constaté de manquement ou d'erreur dans sa conception et sa conduite.

**Concernant le projet de nouvelle Step**, voici la situation en 2022.

Les crédits sollicités ont permis d'entreprendre les études suivantes : étude du projet de la station d'épuration, étude de la transformation de la STEP de la Dullive en station de pompage et de turbinage, étude et réalisations des conduites - STAP Dullive - site nouvelle STEP Lavasson, étude de mobilité du périmètre de la STEP en collaboration avec Luins, Vinzel, Dully et Gland .

La mise à l'enquête publique du plan d'affectation et de son règlement ainsi que du plan de constatation de la nature forestière s'est déroulée du 19 novembre 2022 au 18 décembre 2022, elle a suscité 6 oppositions et une remarque de Pro-Natura.

### **La crise énergétique - Plan - OSTRAL de continuité des activités**

La Step est considérée comme une installation pouvant être délestée électriquement. Une collaboration avec la SEIC permettant la mise à disposition d'un groupe électrogène a été prévue.

### **STEP - Entretien**

Afin de maintenir la Step de la Dullive, différents entretiens et remplacement ont été réalisés.

En 2009, la Step retenait 55 tonnes de déchets. En 2021, c'est 143 tonnes et en 2022 152 tonnes!



Communications du comité de direction.

**Concernant le PA du Lavasson :**

- Février – mars : Conciliation avec les opposants.
- Dépôt d'un préavis par la Municipalité de Gland au Conseil communal pour approbation du PA et retrait des 4 oppositions restantes.

Les études de la future Step se poursuivent (phase 32).

Le procédé retenu pour le traitement des micropolluants sera une filtration sur charbon actif en grain (CAG) régénérable.

**Séance du 21 septembre 2023**

**Préavis n° 11 relatif au budget 2024**

Le budget global de la gestion de la STEP de CHF 4'794'238.00.- augmentera de CHF 100'733.- par rapport au budget 2023. Le budget montre une augmentation négligeable plus en ligne avec les années passées. Le préavis est accepté.

Election d'un membre au comité de direction en remplacement de Monsieur Yves Reymond démissionnaire

Il s'agit de M. Cédric Marzer.

Election du Président du comité de direction en remplacement de Monsieur Yves Reymond

C'est M. Damien Richard qui lui succède.

**Concernant le PA du Lavasson :**

- 15 juin 2023 : Acceptation du préavis par le CC de Gland (57 oui, 2 non, 1 abstention).
- 25 août 2023 : Envoi du dossier finalisé du PA au Canton pour approbation définitive et levée des oppositions.
- 19 septembre 2023 : Reçu accusé de réception de la DGTL .

**Nouvelle Step :**

Validation de l'avant-projet, phase 31 STEP - STAP - CONDUITES

Une analyse financière a été menée sur la base de l'avant projet. Les investissements bruts sont de 92'095'000.- et les subventions espérées seraient de 8'300'000.-

Les charges annuelles passent de 4'800'000.- en 2024 à plus de 6'000'000.- en 2026, puis seront de l'ordre de 8'000'000.- entre 2027 -2050 avec un endettement max de 93.5 millions en 2026.

En espérant avoir réussi à vous informer des défis qui attendent notre association et vous permettre de mieux comprendre le traitement des eaux usées. "



**M. Luc Mouthon** rappelle qu'il est membre du comité directeur. Les STEP construites dans le Nord Vaudois valent environs 98 millions. Par chance, nous avons des modes de financement souples. Les remboursements vont pouvoir s'échelonner sur du long terme.

## 5. RAPPORT DU DÉLÉGUÉ À L'AISE

**M. Stéphane Gabriel** nous lit son rapport.

„Séance du 27 avril 2023.

*Election d'un nouveau membre du Comité de Direction*

Monsieur Nicolas Beck de Le Vaud remplace Madame Chantal Landeiro, démissionnaire.

*Communication du Comité de Direction*

Une réserve de 900'000.- CHF figurait au bilan des comptes 2014. Elle a servit à financer les crédits extrabudgétaires. Fin 2022, afin de payer les factures courantes, le boursier s'est vu dans l'obligation de demander des acomptes complémentaires auprès des communes. Le CoDir, d'attente avec la commission de gestion et des finances, cherche la meilleure solution pour le financement des crédits extra budgétaires.

*Le préavis n° 1/2023 Comptes 2022.*

*Le Budget 2022 s'élevait à 6'514'090,90.- CHF. Les charges totales pour l'exercice 2022 sont de 6'930'273,06 CHF incluant un versement de 100'000.00.- CHF dans le fonds de réserve « Mobilier et Matériel ». Les comptes sont acceptés.*

*Préavis N°02/2023 - Rapport de gestion 2022*

Ce rapport traite l'ensemble des postes (bâtiments, transport, prévention, ...). Il résume ce qui c'est produit au cours de l'année. Nous pouvons féliciter le CoDir pour le travail accompli et la clarté de son rapport.

*Préavis N°03/2023 - Demande de dépense extrabudgétaire relative au subventionnement pour la mise en œuvre de prestations de travail social de proximité (TSP).*

La commission de gestion et des finances propose au CI d'accepter le préavis amendé de la manière suivante: «limiter la durée du mandat à 2 ans et que la reconduction du projet fasse l'objet d'un nouveau préavis comprenant le résultat d'une enquête de satisfaction auprès des Municipalités».

La commission ad'hoc est du même avis.

Le Président passe au vote de l'amendement qui est accepté par 25 voix.

Le Président passe au vote du préavis tel qu'amendé. Le préavis amendé est accepté.

*Préavis N°04/2023 - Achat de 2 écrans interactifs pour les nouvelles salles de classe de Coinsins.*

Le préavis est accepté.



*Préavis N°05/2023, relatif au préavis N°04/2022 « Pose et location d'éléments modulaires provisoires sur le site scolaire de Duillier » pour un montant de CHF 52'133,25.*

Le préavis est accepté.

*Nomination du bureau du Conseil Intercommunal et de la commission de gestion - finances*

La nomination du bureau du Conseil Intercommunal est reconduite avec, comme seul changement, la nomination d'un Vice-Président, votre serviteur.

La commission de gestion et finances est composée de:

Madame Lucy Niggli, Messieurs Pierre-Alain Kummer, Marc Mazzariol, Luc Mouthon et Michel Peytregnet. Les suppléants sont : Madame Cécile Martini et Monsieur Olivier Maillard.

### **Séance du 30 octobre 2023**

*Accueil de Monsieur Guillaume Strobino, Directeur de l'EPS Begnins - L'Esplanade*

Nous avons pu échanger avec M. Strobino de sa vision de l'école qu'il essaie de mettre en place.

Cette discussion nous a permis de constater que le dialogue entre de CoDir et M. Strobino est ouvert et fructueux, que les points de vue de chacun trouvent une écoute bienveillante allant dans le sens de déboucher sur des solutions concertées.

### **Communication du bureau**

L'agrandissement des bâtiments scolaires de Coinsins c'est terminé dans les délais.

Le travailleur social de proximité (TSP), fraîchement nommé, a décidé de quitter son poste. La recherche d'un nouveau candidat est en cours.

### *Préavis N°06/2023 - Budget 2024*

Nous relevons ainsi un total de charges budgétées pour un montant de **CHF 6'949'315**, soit, sous déductions des divers revenus (CHF 952'580), **mouvements de réserves inclus**, une charge nette pour les Communes de **CHF 5'996'735** alors que celle prévue dans le budget 2023 s'élevait à CHF 5'597'209. Le budget 2024 est accepté. "

**M. Christophe Bovy** demande une précision concernant le TSP : concrètement qu'est-ce que c'est ?

**M. Stéphane Gabriel** répond que le travailleur social de proximité est une personne qui est là pour observer ce que les jeunes font en-dehors du cadre scolaire pour gérer les temps hors école (pause, déplacements,...). Il est là pour les aiguiller, leur donner des conseils, leur apporter un soutien, établir un dialogue,...



**M. David Lüthi** demande qui est ce travailleur social ?

**M. Stéphane Gabriel** répond qu'en ce moment le poste est vacant, ils sont à la recherche de son remplaçant.

## 6. RAPPORT DU DÉLÉGUÉ À LA RÉGION DE NYON

Son délégué étant excusé ce soir, le rapport n'est pas présenté.

## 7. RAPPORT DU DÉLÉGUÉ À L'ORPC

**M. Mike Humbert** nous lit son rapport.

„L'été dernier, je vous annonçais que le nouveau commandant de l'ORPC nommé M. Laurent Sunier démissionnait le lendemain de la séance du conseil intercommunal, au plus grand regret de tous, pour rejoindre l'organisation de Morges.

Dans l'intervalle, le Maj.Adrian Hochreutener a repris le poste de Cet ad intérim. Malheureusement, le 24 juillet, il a eu un problème de santé et a dû être hospitalisé en urgence. Il sera en incapacité pour un certain temps.

Pour soutenir l'équipe professionnelle, il y a donc un Pôle coaching qui a été créé, comprenant notre municipal Jean-Claude Bays et deux de ses collègues, Jacques Mühlemann et Pierre-Alain Buttex.

Dans la séance du 21.09.2022, nous avons réélu les membres du bureau du Conseil avec comme nouveau président François Martignier de Bassins, 1er vice-président Jean-Emile Humbert et 2ème vice-président Jean-Michel Leber, scrutateur Mike Humbert, scrutateur suppléant Nicolas Beck, ainsi que les scrutateurs suppléants supplémentaires Eléonore Grosclaude et Cédric Gremaud.

Lors de cette même assemblée, nous avons accepté le préavis n°7-2021-2026-BUDGET 2023. Pour info, avec le budget présenté, la participation des communes s'élève à 21.63 CHF par habitant, soit 9% de plus que l'année précédente.

Dans la séance du 29.02.2023, il y a eu du changement au niveau du comité directeur. En effet, suite aux nouvelles élections municipales dans les communes et aux diverses réaffectations des postes dans celles-ci, le Codir a reçu la démission de M. Pierre Wahlen de Nyon, remplacé par son nouveau collègue, M. Olivier Riesen, élu à l'unanimité.

Le préavis n°8-2021-2026-COMPTES 2022 a été accepté à l'unanimité.



Ce même soir, nous avons vu le nouveau visage du commandant de l'ORPC du district de Nyon. Il s'agit du Commandant Joël Tobler qui habite Gimel et qui est originaire de la Chaux-de-Fonds. Ce nouveau commandant, qui est un ancien pompier professionnel depuis 20 ans, a l'air très bien.

Enfin, dans la dernière séance du 27.09.2023, nous avons adopté 3 préavis :

- Le préavis n°9-2021-2026-BUDGET 2024. Pour information, pour notre commune cela représente une facture de CHF 11'085.20, soit 22.21 CHF par habitant (60 centimes de plus que l'an dernier).
- Le préavis n°10 -2021-2026-RÈGLEMENT DU CONSEIL INTERCOMMUNAL
- Le préavis n°11-2021-2026-MISE EN SÉCURITÉ CONFORME DU BÂTIMENT DU CEP. Pour information, c'est un crédit de 900'000 CHF qui sera amorti sur 30 ans pour pouvoir réaliser une rampe d'accès au bâtiment, agrandir l'ouverture du garage, mettre en conformité l'électricité et faire des aménagements intérieur. Pour notre commune, cela représente à nouveau environ 40 centimes par habitant de plus par année.

Pour terminer, voici quelques dates clés pour lesquelles les astreints de la PC ont été mobilisés entre l'été 2022 et aujourd'hui :

- Tour de France du 9 ou 10 juillet. L'ORPC de Nyon a envoyé une centaine d'astreints pour soutenir l'ORPC de Morges.
- Mobilisation Paléo du 18 au 25 juillet. 116 astreints ont participé à cette manifestation.
- Mobilisation Delesta : deux gros accidents sur l'autoroute A1.
- Travail pour la commune de Marchissy : récupération de l'eau des fontaines pour les bovins et l'arrosage des jardins.
- Travail pour la commune de Genolier : 1'700 mètres de tuyau d'eau installés à Genolier depuis la Cézille.

En 2023 :

- Tests sirène le 1er février avec un astreint par sirène.
- Tour de Romandie cycliste masculin du 25 au 30 avril avec une étape dans le district.
- A nouveau mise en place de bassins à Marchissy pour l'eau des bovins.
- Le Paléo festival de Nyon du 17 au 23 juillet.
- Le Tour de Romandie cycliste féminin avec une arrivée à Nyon le 17 septembre. “

**M. Laurent Berseth** demande si lors de manifestation (Paléo, tour de Romandie), ce sont des activités facturées ou du bénévolat ?

**M. Mike Humbert** répond que pour Paléo tout est facturé. Dans les comptes, au niveau des recettes cela représente déjà 45%.



**M. Jean-Claude Bays** confirme que beaucoup d'activités sont facturées. Paléo est facturé à 100%. Pour d'autres prestations, une part est offerte aux communes. Par exemple, pour les interventions dans la commune de Marchissy (bassins en cas de manque d'eau), c'est zéro franc.

## 8. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

### ECO-POINT

**M. Luc Mouthon** indique qu'il y a une hausse des coups. Le prix au kilo est donc passé de 73 centimes à 81 centimes pour la benne à ordures ménagères.

### SWISSCOM-INSTALLATION FTTH

**M. Jean-Jacques Nicolet** indique que Swisscom va poser la fibre optique partout.

**M. Luc Mouthon** complète que chaque foyer aura la possibilité d'avoir un routeur à la maison avec un débit maximum.

**M. Thomas Oldacre** demande si cela engage des ouvertures de route ou autres travaux ?

**M. Luc Mouthon** répond que très peu de travaux seront faits. De plus, aucun frais ne sera à la charge des citoyens.

### AIDE EN MATIÈRE DE RÉNOVATION

**Mme Valérie Issumo** incite à aller voir sur le site du Canton. Il y a de plus en plus de soutien de la Confédération, que ce soit pour les panneaux solaires, l'isolation. Attention à bien regarder que les informations viennent du Canton de Vaud. Les soutiens ne sont pas constants, les conditions changent souvent donc il est important de se renseigner régulièrement.

### MOBILITÉ

**Mme Valérie Issumo** indique qu'il y aura plus de fréquence de train au départ de Gland.

**M. Jean-Claude Bays** remercie les agriculteurs et les citoyens pour leur aide lors de l'été.



## 9. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

**M. Gaston Von Niederhäusern** revient sur la 5G. Il y avait eu des oppositions, un comité s'était créé. Dans le cadre des Conseils généraux, nous n'avons eu aucun retour sur l'avancement de ces discussions.

**Mme La Présidente** rappelle que la forme était un postulat et que la réponse est dans l'année.

**M. Jean-Jacques Nicolet** répond que nous attendons le retour du CDAP.

**Mme La Présidente** précise que le postulat est suspendu car le recours est au tribunal.

Les prochains Conseils agendés sont les mercredis 6 mars, 19 juin, 9 octobre et 11 décembre.

**Mme La Présidente** souhaite de belles fêtes de fin d'année en famille.

La séance est levée à 21h20.



La Présidente

La secrétaire

Laurence Bassin

Natacha Wehrly